Ville de
PESSAC

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 30 juin 2026

aff n°DEL2026_095 : Vœu relatif à l'adoption par la France d'une loi contre les violences sexuelles et sexistes

Monsieur le Maire, chers collègues,

Aujourd'hui, avec Mme Bridier du groupe PESSAC ENSEMBLE nous vous proposons de soutenir un vœu simple mais essentiel : celui de renforcer notre arsenal législatif pour prévenir les violences sexistes et sexuelles avant qu'elles ne surviennent.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont ni des faits divers, ni des fatalités. Elles touchent nos familles, nos écoles et nos associations. Elles détruisent des enfances, brisent des parcours de vie et fragilisent durablement notre cohésion sociale.

À Pessac, nous avons déjà choisi d'agir. En signant récemment la charte de prévention des violences sexistes et sexuelles en accueils collectifs de mineurs aux côtés des services de l'État, nous avons affirmé une conviction forte : la protection des enfants et des jeunes est une responsabilité collective.

Mais la prévention ne peut pas reposer uniquement sur la bonne volonté des acteurs locaux. Elle doit être portée et renforcée par la mise en place d'une loi-cadre intégrale. Parce que prévenir vaut toujours mieux que réparer. Parce qu'aucun enfant, aucune femme, aucun jeune ne devrait avoir à subir ce que nous aurions pu empêcher.

Par ce vœu, notre conseil municipal affirme son engagement et appelle à une action nationale à la hauteur de l'enjeu. Ensemble, faisons de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une cause qui nous rassemble au-delà de nos sensibilités politiques.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_096 : Exercice 2025 - Compte Financier Unique - Approbation

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, après avoir constaté le retrait de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Mme Pascale PAVONE, Première Adjointe au Maire, élue par l'assemblée délibérante :

Considérant que le Compte financier unique se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion,
Considérant que le Compte financier unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et patrimoniales réalisées au cours de l'exercice 2025,
Considérant la présentation du document de synthèse joint,

- d'approuver le Compte financier unique 2025 du budget principal de la ville,
- de constater les résultats de clôture suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale (A)	53 965 057,22	81 624 346,48	135 589 403,70
	Recettes réalisées [1] (B)	38 311 611,15	83 461 172,16	121 772 783,31

	Restes à réaliser (C)	261 972,17	0,00	261 972,17
Dépenses	Autorisation budgétaire totale (D)	45 491 763,77	87 624 346,48	133 116 110,25
	Dépenses réalisées [1] (E)	35 674 841,62	73 010 972,31	108 685 813,93
	Restes à réaliser (F)	3 721 421,21	0,00	3 721 421,21
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (G = B – E)	2 636 769,53	10 450 199,85	13 086 969,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (H)	- 8 473 293,45	6 000 000	- 2 473 293,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (G + H)	- 5 836 523,92	16 450 199,85	10 613 675,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (I = C – F)	- 3 459 449,04	0,00	- 3 459 449,04
Résultat cumulé	Résultat cumulé (G + H + I)	- 9 295 972,96	16 450 199,85	7 154 226,89

[1] Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- de reprendre les résultats dans le Budget supplémentaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_097 : Exercice 2025 - Affectation du résultat de fonctionnement relatif au budget principal - Décision

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le résultat de clôture du budget principal se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement – Résultat à affecter Budget principal	
Résultat de l'exercice	**10 450 199,85 €**
Résultat reporté de l'exercice antérieur (002 du CFU)	**6 000 000, 00 €**
Résultat de clôture de l'exercice à affecter (résultat brut) :	
Excédent A1	**16 450 199,85 €**
Déficit A2	

Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	**2 636 769,53 €**
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CFU)	**- 8 473 293,45 €**
Résultat comptable cumulé :	
Excédent R 001	

Déficit D 001	**- 5 836 523,92 €**
Reports de dépenses d'investissement 2025	**3 721 421,21 €**
Reports de recettes d'investissement 2025	**261 972,17 €**
Solde des restes à réaliser	**- 3 459 449,04 €**
Besoin réel de financement	**- 9 295 972,96 €**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement (A1)	
Résultat excédentaire	**16 450 199,85 €**
Couverture du besoin réel d'investissement 2025 (Recette budgétaire au compte 1068)	**9 295 972,96 €**
Solde reporté en section d'investissement 2026 (Recette budgétaire au compte 1068)	**1 154 226,89 €**
Solde reporté en section de fonctionnement 2026 (Au compte R 002)	**6 000 000 €**
Solde d'exécution d'investissement 2025 (Au compte D 001)	**5 836 523,92 €**

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_098 : Exercice 2026 - Budget supplémentaire - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à divers ajustements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement,
Considérant que, conformément aux articles L.1612-6 et L.1612-7 du Code général des collectivités territoriales, le budget peut être voté en suréquilibre en section d'investissement,
Considérant que le suréquilibre sera reporté pour financer le futur PPI 2026 – 2032,

- de reprendre au budget supplémentaire 2026 les résultats de l'exercice 2025 issus du Compte financier unique, conformément à la délibération d'affectation des résultats,
- d'approuver le Budget supplémentaire 2026 conformément aux tableaux annexés, arrêté comme suit :
- en recettes et dépenses de fonctionnement à 87 647 811,49 €
- en recettes d'investissement à 37 493 160,61 € et en dépenses d'investissement à 35 678 316,28 €
- faisant apparaître un excédent d'investissement de 1 814 844,33 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère

COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_099 : Exercice 2026 - Autorisations de Programme et Crédits de paiement - Création d'une nouvelle autorisation de programme - Gymnase de Saige et actualisation n°2

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que la signature de la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain engage la ville à réaliser les travaux de construction d'un gymnase ;

- d'approuver la création d'une nouvelle autorisation de programme dénommée « 26-02 PRU Saige Gymnase » d'un montant de 7,5 M€ répartie annuellement conformément à l'annexe jointe à la délibération ;
- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_100 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Désignation des membres - Modification des représentants du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que cette commission examine chaque année les différents rapports annuels établis par les délégataires de service public et les bilans d'activités des services gérés en régie dotée de l'autonomie financière,
Considérant que cette commission est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat,
Considérant que le Conseil Municipal peut charger le Maire de saisir pour avis cette commission,
Considérant que le Maire ou son représentant préside cette commission,

- d'approuver la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la manière suivante :
- le Maire ou son représentant,
- 5 membres, et 5 suppléants, désignés au sein du Conseil Municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- 6 membres, et 6 suppléants, nommés par le Conseil Municipal, représentant les usagers et habitants intéressés à la vie des services publics locaux,
- de désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivants :

5 membres du Conseil municipal, et 5 suppléants, à la représentation proportionnelle

Titulaires :	Suppléants :
- Pascale PAVONE	- Jean-Philippe LAVILLE
- Véronique CARLOTTI	- Christian CHAREYRE
- Sylvie VIEU	- Céline NIKITINE
- Ludovic BIDEAU	- Stéphane MARI
- Michaël RISTIC	- Philippe MONTERAT

1 représentant et 1 suppléant des associations et syndicats de quartier
Titulaire : Alain BORDESSOULES Suppléant : Didier JACQUES

1 représentant et 1 suppléant désignés pour les commerçants
Titulaire : Jessica MOREL Suppléant : Nicolas DUBOT

1 représentant et 1 suppléant des associations sportives et culturelles
Titulaire : Stéphane GREMILLON Suppléant : Zoé CAMUS
(ASCPA Natation) (Natation synchronisée)

2 représentants et 2 suppléants des groupements de parents d'élèves
Titulaires : Suppléants :
- Caroline LEVAILLANT - Vanessa CRUCHON
- Emilie CURTIL - Florence BESSON

1 représentant et 1 suppléant des Associations Départementales de Consommateurs
Titulaire : Jean-Michel PORTILLO Suppléant : Alain GONNIN
(Association Nationale de défense des consommateurs et usagers)

- de charger Monsieur le Maire de saisir pour avis cette commission selon les cas énumérés ci-dessus.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_101 : Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Accord Cadre à bons de Commande - Attribution

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 juin 2026,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et autres documents y afférents avec les attributaires suivants :
- lot n° 1 (vêtements de travail, textiles et parkas) : PICHADEY PROTECTION – O-TAFF,29 Chemin de Rozet, 33360 LIGNAN DE BORDEAUX
- lot n° 2 (chaussants de sécurité (hors entretien cuisine) et EPI « tête corps mains ») : PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE (C.A.C.C.), ZI Tartifume, 1 rue des frères Lumière 33130 BEGLES
- lot n° 3 (blouse d'entretien et vêtements de cuisine) : SAS L'ECHOPPE, 28 rue Blanqui CS 50034, 33028 Bordeaux cedex
- lot n° 4 (chaussants d'entretien et cuisine) : SAS L'ECHOPPE, 28 rue Blanqui CS 50034, 33028 Bordeaux cedex
- lot n° 5 (uniformes de la Police Municipale) : SAS GK PROFESSIONAL, 159 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_102 : Rapport Social Unique 2024 - Présentation

Le Conseil Municipal décide :

Vu la présentation du Rapport Social Unique en Comité Social Territorial en date du 23 juin

2026,

- De prendre acte de la présentation du rapport social unique pour l'année 2024.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2026_103 : Protection Sociale Complémentaire (PSC) - Présentation

Le Conseil Municipal décide :

Vu la présentation sur la Protection Sociale Complémentaire,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu dans un délai de six mois après l'installation d'un nouvel exécutif,

- De prendre acte de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2026_104 : Comité des Œuvres Sociales - Attribution de subvention - Année 2026 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis du comité social territorial en date du 25 mars 2025,

- d'attribuer au COS de la Ville de Pessac une subvention de 145 000€ pour l'année 2026 ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_105 : Tableau des emplois permanents Ville de Pessac - Modification - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis du comité social territorial en date du 23 juin 2026,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois compte tenu de l'évolution des besoins des services,

- d'approuver les modifications présentées ci-dessus ;
- de dire que ces modifications viennent mettre à jour le tableau des emplois de la Ville de Pessac ;
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2026.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_106 : Formation en alternance - maintien d'un poste d'apprenti et création de deux postes supplémentaires - Décision

Le Conseil Municipal décide :
Considérant les besoins de la Ville de Pessac en matière d'apprentissage,
Considérant les dispositions relatives à la rémunération des apprentis dans le secteur public,
- d'autoriser la Ville de Pessac à créer, pour les années 2026 à 2028 deux postes d'apprentis au sein de la piscine Cazalet;
- d'autoriser la Ville de Pessac à maintenir le poste d'apprenti au sein de la direction de la Communication pour les années 2026 à 2028 ;
- d'autoriser la Ville de Pessac à engager les démarches auprès du CNFPT afin d'obtenir tout ou partie de la prise en charge des frais de formation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats et les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis ;
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 pour les contrats (rémunération des apprentis, NBI des maîtres d'apprentissage) et au chapitre 011 pour les frais pédagogiques.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_107 : Contrat de Ville 2024 - 2030 de la Métropole bordelaise - Programme d'actions 2026 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la programmation d'actions 2026 du Contrat de Ville de la Métropole bordelaise 2024 - 2030 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation ;
- de décider de verser aux porteurs de projets la part Ville des subventions Politique de la Ville selon le tableau de programmation joint en annexe ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_108 : Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade (OIM BIC ER) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole - Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention type de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade entre la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole, annexée à la présente délibération (n°1),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions pour les opérations inscrites au programme d'aménagement de l'Opération Bordeaux Inno Campus prévues jusqu'en 2033,
- d'inscrire les crédits au budget sur le chapitre 21 pour la partie nette (travaux déduction faite de la subvention), sur le chapitre 041 compte 21 en dépenses pour le complément et sur le chapitre 041 compte 13 en recettes pour la subvention.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_109 : Enfouissement des réseaux - Convention avec Orange pour l'année 2026 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange correspondant aux travaux d’enfouissement des réseaux aériens de téléphonie inscrits en 2026 ;
- d’inscrire les crédits au chapitre 2315 fonction 816 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_110 : Végétalisation de cours d’écoles 2025-2026 - Demandes de subventions et approbation du plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l’opération de végétalisation de cours d’écoles 2025_2026 et son plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de Bordeaux Métropole ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération ;
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’ensemble des documents s'y rapportant ;
- d’inscrire les crédits au chapitre 13 article 13251 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_111 : Gratuité 2 heures de stationnement parking centre-ville - Convention METPARK - Renouvellement

Le Conseil Municipal décide :

Considérant l’intérêt majeur du dispositif pour l’attractivité du centre-ville et des commerces,
Considérant la nécessité de maintenir une offre de stationnement incitative pour les usagers,
Considérant les résultats positifs de l’évaluation 2025 en termes de fréquentation, de rotation et de soutien à l’économie locale,
- d’approuver les termes de la nouvelle convention avec METPARK relative à la gratuité de 2 heures de stationnement dans le parking souterrain Pessac-Centre, telle que jointe en annexe 2 ;

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants éventuels,
- de fixer les modalités de mise en œuvre selon les conditions prévues dans la convention (durée, calcul de la redevance, suivi annuel),
- de prévoir l’entrée en vigueur du dispositif au 1er juillet 2026,
- d’imputer les crédits correspondants au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_112 : Equipements municipaux - Convention cadre de mise à disposition - Approbation

Le Conseil Municipal décide :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d’approuver les termes de la convention cadre de mise à disposition des équipements de la Ville ;
- d’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents afférents.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_113 : Salles communales et terrains de sports communaux -

Conditions d'utilisation - Mise à jour tarification

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à jour des conditions d'utilisation et des tarifs des salles municipales, des terrains de sports communaux applicables à compter du 1er septembre 2026 ;
- d'approuver la mise à disposition, les conditions d'utilisation et des tarifs de la salle modulable de la piscine Cazalet ;
- d'inscrire les crédits au budget, imputations 3944-75/317/752 pour la Direction de la Vie Associative et Evénementiel, 4395-70/321/70631 (équipements sportifs) et 3897-70/323/70631 (salle modulable piscine Cazalet) pour la Direction Sports Jeunesse et Vie Etudiante et 1923-70/020/706888 pour la Direction Relations Usagers.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_114 : Piscine Cazalet - Tarifs - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le fonctionnement d'un équipement aquatique nécessite l'application de tarifs ouvrant droit d'accès au service,
Considérant l'ajout ou l'ajustement de certains tarifs afin de compléter la diversité des situations et usagers,
Considérant la nécessité de compléter les modalités de remboursement des activités de la piscine Cazalet,
Considérant qu'il convient d'adopter les tarifs à compter du 1er septembre 2026 et que ces derniers ne seront plus annualisés mais vaudront jusqu'à la prochaine délibération,

- de décider que les tarifs approuvés par la délibération DEL2025_090 resteront en vigueur jusqu'au 31 août 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout type de document permettant la mise en œuvre de ces conditions tarifaires et la prise en compte de la participation d'organisme extérieur au financement de ces activités ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 70 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_115 : Piscine Cazalet - Modification du règlement intérieur - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant la nécessité de renforcer le mode opératoire avant la période estivale et l'organisation des activités municipales dans un objectifs d'améliorer la qualité d'accueil des usagers,

- d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'établissement piscine Cazalet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents permettant sa mise en œuvre.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_116 : Ville de Pessac - Handball féminin de Haut niveau - Convention - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant la volonté de la Ville de soutenir le projet sportif de haut niveau de l'équipe féminine du SPUC Handball,

- d'approuver la convention de soutien à ce projet pour la saison sportive 2026/2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Ne prend pas part au vote : Philippe MONTERAT

aff n°DEL2026_117 : Office du sport de Pessac - Retrait de la commune du Conseil d'administration - Résiliation de la convention de partenariat

Le Conseil Municipal décide :

Considérant la volonté de la Ville d'assurer directement sa politique sportive,
Considérant la volonté de la Ville d'assurer directement le renouvellement et l'évolution du dispositif Tickets sports et la promotion évènementielle du sport et des acteurs sportifs,

- de se retirer de l'association et à ce titre de ne plus être membre statutaire, ni représenté au conseil d'administration de l'Office du sport ;
- de résilier la convention du 18 octobre 2001 liant l'association à la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents mettant en œuvre ces décisions et de les notifier à l'association.

Le présent rapport est adopté à la majorité.
Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_118 : 27ème Edition du Festival des Vibrations Urbaines - Tarifs 2026 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs de l'édition 2026 des Vibrations Urbaines ;
- d'approuver les conditions générales de vente en ligne et physique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments relatifs à la mise en œuvre des activités de ce festival ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 70 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_119 : Convention de coopération - DITEP Stéhélin - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant l'engagement formalisé de la Ville de Pessac à favoriser l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques,
Considérant l'intérêt du projet pour les enfants, familles et professionnels,

- d'approuver la convention de coopération avec le DITEP Stéhélin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_120 : Section sportive ALSH Aristide-Briand - Renouvellement de la convention de partenariat avec le SPUC omnisports - Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant l'intérêt de maintenir et développer une section à vocation sportive au sein d'un ALSH municipal,
Considérant la nécessité de pérenniser ce projet,
Considérant la nécessité de faciliter l'accès à cette offre sportive et éducative,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ALSH sportif Aristide-Briand avec le Spuc omnisports pour une durée pouvant aller jusqu'à trois (3) années ;
- d'approuver la modification du règlement intérieur des accueils péri et extrascolaire relative à l'ALSH sportif, permettant une inscription pour quatre (4) jours sans le mercredi.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_121 : Groupe scolaire Toctoucau - Ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée - Convention - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant l'implication de la Ville dans la mise en œuvre de l'école inclusive,
Considérant les besoins des enfants accueillis au sein de l'Institut médico-éducatif Pessac Alouette,
Considérant l'accord de l'Éducation nationale d'ouvrir une unité d'enseignement externalisée au sein du groupe scolaire Toctoucau,

- d'approuver la convention entre la Ville de Pessac, l'Institut médico-éducatif (IME) Pessac Alouette et l'Éducation nationale dans le cadre de l'Unité d'Enseignement Externalisée Toctoucau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_122 : Pavillon des Arts et de la Musique - Règlement intérieur - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur du Pavillon des Arts et de la Musique tel qu'annexé à la présente délibération ;
- de préciser que ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des usagers, agents, intervenants et entités utilisatrices du Pavillon des Arts et de la Musique, à savoir l'École de musique de Pessac, PAMA et l'Artothèque ;
- de dire que toute modification du règlement intérieur fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Ne prend pas part au vote : Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_123 : Mise à disposition du Pavillon des Arts et de la Musique (PAM) au profit de l'École de musique de Pessac et de l'Artothèque "Les Arts au Mur" - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein du Pavillon des Arts et de la Musique au profit de l'École de musique de Pessac et de l'Artothèque « Les arts au mur » ;
- d'approuver les conventions de mise à disposition annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Ne prend pas part au vote : Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_124 : Adhésions de la Ville de Pessac à divers organismes et associations - Décision

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que l'objet et les activités portées par les associations, et l'établissement public Le Cerema, répertoriés dans la liste jointe revêtent un intérêt public local,

- d'approuver les adhésions aux différentes associations répertoriées dans la liste jointe ;
- de solliciter l'adhésion de la Ville auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- d'autoriser le versement des adhésions et ou cotisations annuelles ;
- de désigner Mme Valérie BERNEDE et M.Bruno MARCHESSOU pour représenter la Ville au titre de l'adhésion au Cerema ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'ensemble de ces adhésions.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_125 : Associations - Subventions - Répartition 2026 n°5

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Naji YAHMDI, Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Michaël RISTIC, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_126 : Quartiers de demain : site de Pessac, quartier de Saige - Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Domofrance et la ville de Pessac - Adoption

Le Conseil Municipal décide :

Considérant les conclusions de la mise au point du marché de maîtrise d'œuvre passé dans le cadre de cette convention et exposées dans le rapport ci-dessus,
Considérant la nécessité de revoir en conséquence les articles de la convention relatifs au programme prévisionnel, à l'enveloppe financière prévisionnelle et aux modalités financières du projet,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Domofrance et la Ville de Pessac « Quartiers de demain : Site Pessac, Quartier de Saige ».

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

Ne prennent pas part au vote : Fatiha BOZDAG, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

La séance est levée à 23H05